



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

SOUTENEZ L'EST

Madame, Monsieur,

Vous avez régulièrement témoigné votre confiance à l'École Supérieure des Transports et nous vous en remercions vivement.

Nous nous permettons de vous solliciter aujourd'hui dans le cadre de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage, afin de contribuer à notre pédagogie et à notre indépendance.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Verser la taxe d'apprentissage est une obligation mais aussi une opportunité pour les entreprises, car elle a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations à caractère technologique et professionnel. Elle permet d'aider les jeunes à se former et se professionnaliser, et de concourir à leur réussite.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'E.S.T, vous soutenez une école dont les formations professionnelles en management, sont connues et reconnues depuis 70 ans pour leur qualité, leur dynamique d'innovation et d'adaptation aux métiers des Transports et de la Logistique. Chaque année, réalisations et nouveaux projets permettent de maintenir un niveau élevé d'exigence et de garantir le succès et la réussite de nos élèves et surtout répondre à vos attentes.

QUE POUVEZ-VOUS VERSER À L'E.S.T. ?

Pour la collecte 2022, vous êtes dans l'obligation de verser 13% de votre taxe d'apprentissage à une école habilitée.

Nous vous informons que nous restons habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage et à vous délivrer directement un reçu libératoire. Notre numéro UAI est le **0753579H**.

Vous pouvez jusqu'au 31 mai 2022, nous verser directement vos fonds par virement ou par chèque (à l'ordre de l'ENOES). Merci de mentionner « TA + NOM DU PAYEUR » dans le libellé de votre virement.

> Parallèlement, merci de bien vouloir nous informer de votre versement en nous renvoyant le formulaire que vous trouverez au verso.

Pour tout renseignement ou conseil, veuillez contacter :
Florence BONNAFOUS • 01 45 62 80 12 • est.tax.apprentissage@enoes.com

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Formulaire de versement

Merci de retourner ce document au plus tard le 31 mai 2022
indispensable pour identifier votre versement et vous délivrer le reçu libératoire

> par courrier à l'EST - Service Taxe d'Apprentissage - 62 rue de Miromesnil 75008 Paris

> par mail : est.tax.e.apprentissage@denoes.com

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° de SIRET : _ _ _ _ _ NAF : _ _ _ _ _

VERSEMENT ATTRIBUÉ À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS

Montant :€ par virement : RIB ci-dessous

(par chèque : à l'ordre de l'École Supérieure des Transports)

PERSONNE À REMERCIER

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Email :

PERSONNE À INFORMER DU SUIVI DU DOSSIER (si différente)

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Email :

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise :

Crédit du Nord 

ENOES
Libellé du sous-compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	13066000200	79	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5213 0660 0020 079

BIC : NORDFRPP

Adresse :
E.N.O.E.S
62 RUE DE MIROMESNIL
75008 PARIS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN
Partie réservée au destinataire du relevé

Merci de votre confiance !